N° 2023/121/1.5 **Feuillet n°142**

Communauté de Communes
Terrassonnais
Haut Périgord Noir

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**58**
Présents	**42**
Votants :	**47**
Pour :	**47**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

PRÉSENTS :
Titulaires : Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Élodie REBEYROL, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Claude TURBANT, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Stéphanie PORTE, Jean-Yves VERGNE, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE, Jacques MIGNOT représenté par Maurice DUBREUIL, Mattia TRENTEMONT représentée par Pascale LARUE.

Excusés : Dominique DURUY excusée donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORSE, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Denis ADAMSKI excusé donne pouvoir à Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Marie-Claire ADOUX, Jean-Michel LAGORCE, Jean BOUSQUET excusé donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Maud MANIERE excusée donne pouvoir à Coralie DAUBISSE, Caroline VIEIRA excusée donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Convention Garderie intercommunale à Larche

Une convention doit être conclue avec la commune de Larche pour l'accueil des enfants de La Feuillade et de Pazayac à la garderie mise en place dans les locaux de l'école de Larche le mercredi matin pendant la période scolaire.

Cette convention prévoit une participation financière afin de répartir à part égale, les coûts de fonctionnement entre les différentes communes adhérentes au service après déduction des recettes et quel que soit le nombre d'enfants participant à la garderie.

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023121-DE
Reçu le 18/12/2023

Nos imprimés sont produits par l'abréguée imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mat. 540331 - 09/10

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la délibération 2018-44 du Conseil Municipal de Larche actant le principe de création d'une garderie intercommunale, proposant la commune de Larche comme « commune référente » pour la création de cette garderie intercommunale et chargeant le maire d'établir une convention avec les communes membres en vue d'y être soumise à l'approbation des conseils municipaux,

Le rapporteur indique aux membres du Conseil communautaire que la convention relative au service de garderie intercommunale a expiré le 30 septembre dernier et qu'il convient de délibérer à nouveau pour assurer la continuité de ce service, tout en prévoyant son évolution future par voie d'avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** la convention de partenariat ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires,
- **DE DIRE** que la présente délibération s'applique à la signature d'éventuels avenants,
- **DE DIRE** que les crédits correspondants aux dépenses et recettes afférentes au fonctionnement du service sont prévues au budget.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2023

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

Terrassonnais
Communauté de Communes
58 Avenue Jean Jaurès
24120 Terrasson-Lavilledieu
05 53 50 96 10
Haut Périgord Noir

AR Prefecture
024-200041150-20231214-DE2023121-DE
Reçu le 18/12/2023